

TOUT ENFANT NON RÉCUPÉRÉ À 16H40 (16H45 EN PS ET MS), SERA CONDUIT À L'ACCUEIL PERI-SCOLAIRE . LES ENFANTS SERONT ÉGALEMENT CONDUITS À LA CANTINE AU DELÀ DE 10 MINUTES DE RETARD.

La rentrée à l'école se fera le lundi 4 septembre 2017 à 8h30.

I - ORGANISATION PEDAGOGIQUE

A l'école maternelle (site Ste Anne) :
PPS/PS ROMEFORT Maud et ?
MS GUERIN Brigitte

A l'école élémentaire (site St Joseph) :
GS : DUCHEMIN Béatrice et ?
CP : FROMENTIN Catherine
CE1: HOUIS Sylvie
CE1/CE2 : ?
CE2/CM1 COUSSEAU Anne
CM2 MARTINAGE Laurence

La répartition des élèves dans les différentes classes sera affichée à l'entrée de l'école et également consultable sur le site internet de l'école quelques jours avant la rentrée.

Suite à l'ouverture de classe, la personne responsable de la classe de CE1/CE2 n'a pas encore été nommée. Il en est de même pour les compléments de temps de Mmes Romefort et Duchemin (temps partiels et décharge de direction)

II - HORAIRES

**Site élémentaire (GS à CM2): Matin : 8 h 30 à 11 h 40
Après-midi : 13 h 25 à 16 h 30**

**Site maternelle (PS et MS): Matin : 8 h 35 à 11 h 45
Après-midi : 13 h 30 à 16 h 35**

Ouverture du portail : 10 minutes avant l'entrée en classe

Le (ou la) surveillant(e) de cantine n'acceptera pas les enfants qui mangent à la maison avant 13h15 (élémentaire) et 13h20 (maternelle). Nous demandons aux parents de respecter les horaires de rentrée et de sortie.

III- ASSOCIATION DES PARENTS

Un bulletin d'adhésion à l'association des parents d'élèves est joint à ce dossier d'inscription. **ATTENTION : le coupon est à compléter si vous ne souhaitez pas adhérer.**

IV – FICHES DE RENSEIGNEMENTS & AUTORISATION DE SORTIE & de PHOTOGRAPHER

Ces fiches sont à remplir avec le plus d'exactitude possible et à renvoyer à l'école pour le 30 juin 2017.

Bien vérifier le recto et le verso!

TOUT CHANGEMENT SURVENANT EN COURS D'ANNÉE EST À SIGNALER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

V - ACCUEIL DU MERCREDI MATIN

L'OGEC organise un accueil le mercredi matin. Une fiche d'inscription pour l'année 2017-2018) est à demander auprès de la direction (ou à imprimer sur le site internet de l'école – rubrique **Infos Pratiques** puis **Documents de rentrée**). Pour la bonne organisation du service, il vous est demandé de rapporter cette fiche pour le 30 juin 2017.(règlement de l'accueil du mercredi disponible sur le site internet de l'école).

VI - MEDICAMENTS & MALADIES

L'apport de médicaments à l'école est **strictement interdit**. De même, aucun adulte de l'école ne peut donner un médicament apporté par l'enfant, même avec votre autorisation. S'il a besoin d'être soigné, il reste à la maison. Pour les maladies chroniques(asthme, allergies..), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est mis en place.

Toute maladie doit être signalée rapidement à l'école.

VII – CALENDRIER, REUNIONS DE CLASSE

Vous pouvez, si vous le souhaitez, déposer les fournitures scolaires le vendredi 1er septembre de 17h à 18h00 dans la classe de votre enfant. En élémentaire, vous pourrez récupérer les fournitures à noter au nom de l'enfant.

Les dates de réunions de classes vous seront communiquées à la rentrée.

Mme Béatrice DUCHEMIN.